



INTRODUIRE UNE DEMANDE INDIVIDUELLE DE POINTS



LORSQUE J'AI :



suivi une formation, qui n'est pas encore reconnue sur MY IJE



donné une formation



rédigé un article



JE VAIS SUR MY IJE (myije.be)

1. Onglet MY IJE / Introduire une demande de points
2. Je remplis le formulaire adéquat :

- formation pas dans la liste → "nouvelle formation"
- je calcule les points de la formation suivie : 1h = 1 point (pauses non comprises + arrondir vers le haut 📈)



DANS QUEL DÉLAI ?

- Dans les 4 mois suivant la formation
- Plus tard ? Justifiez pourquoi



QUE DOIS-JE FOURNIR ?

Programme :

- ✓ • lien internet ou document

Attestation de présence :

- ✓ • attestation ou e-mail de l'organisateur
- ✓ • certificat de réussite examens
- e-mail des RH (formation interne)
- e-mail "Thanks for attending"
- preuve d'inscription
- ✗ • e-mail "Thanks for registering"
- facture



En cas de publication : copie de l'article



ATTRIBUTION DES POINTS

La Commission d'agrément analyse votre demande :



Validé

Vos points apparaîtront dans MY IJE (onglet "Mes points") - vous ne recevez pas d'e-mail



Refusé

Vous recevez un e-mail de l'IJE

Plus d'info :

www.ije.be / formationcontinue@ije.be / 02/500.03.27



MY IJE = www.myije.be